



devenir immobilier suite a maison de retraite

Par **pamejo**, le **19/08/2011** à **10:52**

Bonjour,

Ma mere est proprietaire de sa maison et en à l'usufruit depuis le décès de mon père . Je suis fils unique .

Depuis sa chute le 18-08-2011 elle est en geriatrie à l'hopital de girac d'Angouleme et sur demande médicale je dois la placer en maison de retraite .

Quel est le devenir de la maison , qu'elles sont les démarches à effectuées ?

Merci pour votre aide

Par **Domil**, le **19/08/2011** à **10:57**

Sauf si elle est sous tutelle, ce n'est pas à vous de la placer, c'est elle qui doit prendre la décision.

Concernant la maison, elle est en toujours propriétaire partiellement et a toujours l'usufruit sur le restant. Donc à elle de décider ce qu'elle veut en fait (vente avec votre accord si vous l'autre co-indivisaire, location, laisser vide)

Par **pamejo**, le **19/08/2011** à **21:09**

Et si elle n'a pas la capacité de prendre la descision ?

De toute façon elle dira non alors que le corps médicale ne laisse pas le choix car elle en position 4 sur la grille AGGIR ?

Par **Domil**, le **19/08/2011** à **21:27**

Donc vous devez faire une mise sous tutelle.

En aucun cas, les médecins ne peuvent ne pas lui laisser le choix. Si elle décide de rentrer chez elle, elle rentre chez elle.

Par **pamejo**, le **19/08/2011** à **21:32**

elle est seule ,elle n'a aucune chance de vivre seule elle court tous les risques .